



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente-deuxième session

Malabo (Guinée équatoriale), 11-14 avril 2022

**Programme de travail pluriannuel 2022-2025
de la Conférence régionale pour l'Afrique**

Résumé

Le présent document contient le Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique pour la période 2022-2025. Le Programme de travail pluriannuel décrit les objectifs généraux, les résultats et les mécanismes qui orienteront le travail de la Conférence régionale pour l'Afrique ces prochaines années. Il vise à poursuivre les efforts menés pour renforcer la communication des résultats du programme au Groupe Afrique des représentants permanents auprès de la FAO, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales. Un rapport sur la manière dont les activités régionales de la FAO ont permis de traiter les priorités régionales en 2020-2021 et un rapport sur la suite donnée à la mise en œuvre des recommandations émanant de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique sont présentés aux participants à la trente-deuxième session dans les documents ARC/22/2 et ARC/22/INF/8, respectivement.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

Le Programme de travail pluriannuel 2022-2025 est présenté à la Conférence régionale, en vue de son adoption.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique

ARC-Secretariat@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. Objectifs généraux

1. La Conférence régionale pour l’Afrique, à sa trente et unième session organisée en ligne par le Zimbabwe du 26 au 28 octobre 2020, a adopté son Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023.
2. Les objectifs généraux ont été définis en prenant en compte le rôle accru que jouent les conférences régionales dans le processus de gouvernance de la FAO. En particulier, la Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l’Organisation et adresse des avis et des recommandations pratiques à la Conférence de la FAO, sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation au niveau mondial, et au Conseil de la FAO, sur les priorités, les programmes et les budgets de l’Organisation.
3. Dans ce contexte, la Conférence régionale pour l’Afrique donne un éclairage régional sur les stratégies et les priorités de la FAO et formule des recommandations concrètes sur les stratégies et les activités régionales, l’objectif étant de contribuer au Programme 2030 en facilitant la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, afin d’améliorer la production, la nutrition, l’environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté. Elle réalise aussi des évaluations au niveau régional pour alimenter la réflexion sur les moyens de rendre le secteur agricole plus durable et sur la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, elle supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux Textes fondamentaux de l’Organisation. Elle travaille de façon efficace et rationnelle et collabore, le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.
4. Le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine (PDDAA) de la Commission de l’Union Africaine (CUA) sert de cadre pour les activités de la Conférence régionale. Les réunions des équipes pluridisciplinaires de la FAO, qui sont organisées tous les ans au niveau sous-régional, et la réunion de l’équipe régionale de gestion au niveau régional permettent d’examiner des aspects techniques et des questions revêtant une importance pour le PDDAA et les activités prioritaires de la FAO dans la région, en vue de leur examen par la Conférence régionale.
5. La vingt-septième session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA) et la dix-neuvième session ordinaire du Comité des pêches continentales et de l’aquaculture pour l’Afrique (CPCAA) qui se sont tenues en 2021 ont servi de plateforme pour tous les pays de la région Afrique, qui ont pu échanger et délibérer sur la direction collective des domaines de travail thématiques des comités et/ou des commissions.

II. Résultats

A. Définition des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

6. Résultat 1: Les recommandations et les orientations formulées par la Conférence régionale donnent au Conseil et à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir leurs décisions portant sur les priorités régionales, les programmes, les initiatives régionales, la structure organisationnelle et les budgets, ainsi que sur les questions relevant de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l’agriculture, des ressources naturelles et du développement rural.
7. Indicateurs et cibles:
 - Des recommandations claires et précises, éventuellement accompagnées des indicateurs pertinents, sont formulées en temps utile par la Conférence régionale et adressées au Conseil de la FAO, par l’intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, au sujet des priorités, des programmes, des initiatives régionales, de la structure organisationnelle et des budgets de la FAO qui intéressent la région.
 - Les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet des activités régionales prioritaires de la FAO menées au titre du Cadre stratégique 2022-2031, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) de la FAO sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.

- Les indications données par la Conférence régionale sur les questions régionales reçoivent toute l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que des autres organes directeurs concernés.
8. Produits:
- La Conférence régionale formule des recommandations claires, précises et concrètes qui font écho aux priorités des membres, aux programmes, à la structure organisationnelle et aux budgets intéressant la région.
9. Activités:
- Examiner la mise en œuvre des priorités régionales et du PTB dans la région.
 - Examiner les décisions et recommandations formulées par les commissions techniques régionales et d'autres institutions compétentes et réunions pertinentes dans la région.
 - Examiner les résultats de l'Organisation dans la région, notamment l'efficacité et l'efficience du réseau de bureaux de la FAO en matière d'appui aux programmes de pays, en tenant compte des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes.
 - Formuler des recommandations sur les plans, programmes et projets menés par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités particulières qui orientent les activités de la FAO.
10. Méthodes de travail:
- Collaborer avec les organes statutaires compétents, les commissions techniques, les communautés économiques régionales et les autres institutions de la région.
 - Organiser des consultations informelles entre les membres, selon que de besoin, afin de favoriser le dialogue entre les sessions.
 - Favoriser les contacts réguliers entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional, y compris dans le cadre de réunions de coordination informelles avec les secrétariats des commissions techniques sous-régionales et régionales.

B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis

11. Résultat 2: Les recommandations de la Conférence régionale donnent à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir ses décisions relatives aux politiques et à la réglementation dans la région.
12. Indicateurs et cibles:
- Le rapport de la Conférence régionale contient des recommandations claires et concrètes.
 - Les recommandations de la Conférence régionale sont prises en compte par la Conférence de la FAO.
13. Produits:
- Des recommandations claires sur les cadres politiques et réglementaires régionaux sont adressées à la Conférence de la FAO.
14. Activités:
- Examiner la situation en ce qui concerne les principaux instruments internationaux intéressant la région ainsi que les grandes évolutions et initiatives en cours dans d'autres instances qui ont une incidence sur le mandat de la FAO.
 - Examiner les recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, y compris les commissions techniques régionales, et lors des réunions pertinentes tenues dans la région.

- Examiner périodiquement les nouveaux enjeux et recommander une éventuelle action concertée de la part de la FAO et d'autres instances compétentes dans la région, y compris les organisations de la société civile et le secteur privé.
- Étudier l'intérêt que présenteraient de nouveaux accords internationaux pour la région.

15. Méthodes de travail:

- Examiner les tendances régionales et mondiales en matière de politiques et de réglementation qui présentent un intérêt pour la région.
- Assurer la liaison avec les organes statutaires compétents de la FAO, les commissions techniques régionales, les communautés économiques régionales et les autres institutions de la région.
- Organiser des réunions de consultation informelles rassemblant les hauts fonctionnaires du Bureau régional et les groupes sous-régionaux concernés.
- Favoriser les contacts réguliers entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

C. Planification des travaux et méthodes de travail

Résultat 3: La Conférence régionale fonctionne avec efficacité et efficacité, vise une action concrète et est ouverte à tous.

Indicateurs et cibles:

- Les ordres du jour de la Conférence régionale sont stratégiques et ciblés.
- La Conférence régionale sert d'enceinte pour des échanges de vues et d'expérience plus approfondis et plus informels entre les délégués et avec les principaux interlocuteurs, partenaires et organisations de la région (y compris la société civile et le secteur privé).
- Les décisions de la Conférence régionale sont prises par consensus.
- Les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent des recommandations précises et concrètes et sont rapidement mis à la disposition des membres.
- Les documents de la Conférence régionale sont conformes aux normes de présentation de rapports en vigueur dans l'Organisation et sont diffusés, dans les langues voulues, six semaines avant le début de la session.
- Au moins 70 dix pour cent des pays participent à la Conférence régionale au niveau qui convient.

16. Produits:

- Le Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Afrique est adopté.
- Les méthodes de travail de la Conférence régionale sont examinées en permanence et régulièrement améliorées.

17. Activités:

- Consulter les membres au sujet de l'ordre du jour et du mode d'organisation de la Conférence régionale.
- Étudier les moyens possibles pour améliorer la conduite des sessions, notamment un meilleur cadrage et une utilisation plus efficace du temps disponible.
- Réviser le Règlement intérieur de la Conférence régionale.
- Examiner régulièrement les méthodes de travail, y compris l'évaluation des résultats.

- Examiner la suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale.

18. Méthodes de travail:

- Consulter les membres, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale.
- Faire en sorte que le Président de la Conférence régionale facilite les activités intersessions par l'intermédiaire du Bureau et avec l'appui du secrétariat.
- Faire avancer les activités entre les sessions par l'intermédiaire de l'Agence de développement de l'Union africaine et de son Comité exécutif, afin d'assurer la continuité pendant les deux ans qui séparent deux sessions.
- Structurer et cadrer les délibérations et les interventions pendant les sessions.
- Mettre en place des dispositions efficaces pour la rédaction des rapports.
- Aider le secrétariat à mettre en œuvre et à suivre le Programme de travail pluriannuel.
- Convoquer des réunions informelles entre les présidents des groupes régionaux et les hauts fonctionnaires du secrétariat, sous l'égide du Président indépendant du Conseil.